

Importance des francs-maçons dans la création de l'École laïque

Claude Lelièvre 3 juin 2026



Quel rôle ont joué les francs-maçons dans la création de l'École laïque ? L'historien de l'éducation Claude Lelièvre a lu pour le Café pédagogique le dernier ouvrage de Jean-Paul Delahaye, que l'ancien numéro 2 du ministère de l'éducation nationale consacre à ce sujet.

« **On dirait aujourd'hui que les loges ont constitué un réseau social et que les francs-maçons ont été à leur manière des influenceurs** » écrit J.-P. Delahaye l'historien... et toujours pédagogue.

Elle a été moins de l'ordre des décisions législatives prises (car ils sont souvent divisés là-dessus) que de l'ordre des débats et focalisations sur l'École (en particulier quant à la laïcité, mais pas seulement). Une leçon pour nous si l'on veut faire bouger l'École. Et qui va dans le sens de l'Appel du Café pédagogique de février dernier : « Construire ensemble un vrai projet éducatif global ».

C'est avant tout ce qui ressort du dernier ouvrage de Jean-Paul Delahaye (inspecteur général honoraire et ex-DGESCO) : « *Au commencement de l'École républicaine. Jules Ferry et les francs-maçons* ».

Comme il est dit très clairement dans la quatrième de couverture : « *Le rôle historique de la franc-maçonnerie réside moins dans les idées originales mises en avant pour instituer l'instruction primaire gratuite, laïque et obligatoire, ou dans ce qu'elle est supposée avoir fait en tant que corps constitué, que dans son mode de fonctionnement. La présence dans les loges de militants engagés qui ont fait bouger les lignes en son sein, son organisation qui permet le débat, la confrontation des idées et leur diffusion, son réseau qui donne un écho national à l'action des loges, autant d'atouts qui ont été un puissant appui pour faire advenir l'École républicaine* »

Jean-Paul Delahaye, l'historien

Pour établir cela de façon incontestable et circonstanciée, Jean-Paul Delahaye peut s'appuyer sur les travaux qu'il a menés en vue de sa thèse d'histoire de l'éducation soutenue en 2003 à Paris V (René Descartes). En historien précis et documenté aux meilleures sources maçonniques, Jean-Paul Delahaye peut restituer l'intensité et la complexité des débats au sein des loges, aux tendances composites (en particulier sur les questions de la religion et de la République) qui ont fait prendre conscience de certains problèmes scolaires, de leur importance et des difficultés en vue de leurs résolutions (à trancher in fine, même si cela ne s'est pas fait au sein du Grand Orient ou des loges).

Tous ces débats ont contribué à mettre certaines questions à « l'agenda », en particulier celles qui touchaient de près à ce qu'on appelle maintenant la « laïcité », « *question sensible* ». Et Jean-Paul Delahaye montre bien que les parlementaires francs-maçons ont été tout particulièrement actifs en l'occurrence tout en n'étant pas unis pour autant sur les décisions à prendre, tant s'en faut. Deux exemples manifestes parmi d'autres possibles.

Un rôle actif des parlementaires francs-maçons

La loi du 18 mars 1880 relative à la liberté de l'enseignement supérieur. L'article 7 du projet de loi interdit d'enseignement les personnes appartenant à une congrégation non autorisée en France. Alors que sur un total de 350 députés républicains (centre -gauche compris) les 73 députés francs-maçons ne représentent que 21 % des députés républicains, 29 députés francs-maçons se manifestent dans ce débat parlementaire contre seulement 25 autres députés républicains.

Le député franc-maçon Madier de Montjau dépose un amendement nettement plus radical (alors que le ministre de l'Instruction publique Jules Ferry est lui aussi franc-maçon) : « *Nul n'est admis à diriger un établissement d'enseignement public ou privé de quelque ordre que ce soit, ni à y donner l'enseignement, s'il appartient au clergé séculier ou à une congrégation religieuse* ». 51 députés francs-maçons votent pour l'amendement, 28 contre et 18 ne prennent pas part au vote.

Durant la première discussion du projet de la loi de 1882 sur l'obligation de l'instruction et la laïcité de l'école publique, 20 députés francs-maçons interviennent et représentent à eux seuls 70 % des prises de parole de l'ensemble des députés de la majorité républicaine à la Chambre des députés. L'Article 2 de la loi de mars 1882 concerne l'utilisation des locaux scolaires des écoles primaires publiques. Le député franc-maçon de centre-gauche (et spiritualiste) Lavergne de Castres dépose l'amendement suivant : « *Quand l'église et l'école sont distantes de plus d'un kilomètre, les curés sont autorisés à utiliser les locaux scolaires* ».

Il est vivement contré par un autre franc-maçon notoire Désiré Barodet qui présente un amendement opposé, ne tolérant aucune présence du curé dans les locaux des écoles communales. Son amendement est voté par 42 députés francs-maçons (soit les trois-quarts de ceux qui ont participé au vote) 14 députés francs-maçons votant contre (dont Jules Ferry lui-même).



Bref, ce n'est pas là que se situe l'essentiel du rôle des francs-maçons dans la mise en place d'une École républicaine et laïque. Comme le montre très bien Jean-Paul Delahaye tout au long de son livre, « *les loges ont été, collectivement, un auxiliaire précieux de la jeune République [...] en permettant aux républicains de débattre, parfois vivement, sur tous les sujets majeurs qui conditionnaient l'avenir de l'école primaire, les loges maçonnique, grâce à leur mode de fonctionnement et à leur organisation en réseau, ont contribué à préparer le programme républicain. On dirait aujourd'hui que les loges ont constitué un réseau social et que les francs-maçons ont été à leur manière des influenceurs* » (page 300).



À certains égards, ne serait-ce pas finalement un encouragement à ce qui est mis en œuvre dans le cadre de l'Appel du Café pédagogique de février 2026 : « *Construire ensemble un vrai projet éducatif global* » (« *un système éducatif progressiste et humaniste* »). Un ouvrage collectif issu de cet Appel doit paraître à la future rentrée scolaire, et on verra.

Claude Lelièvre

Jean-Paul Delahaye, *Au commencement de l'école républicaine. Jules Ferry et les francs-maçons*. Éditions Le Bord de L'eau, mai 2026, 310 pages, 18 euros.

PRÉSENTATION SUR LE SITE DE L'ÉDITEUR

Cet ouvrage permet de mieux connaître le contexte dans lequel ont été préparées sous le Second Empire, puis mises en œuvre de 1879 à 1882, les grandes lois républicaines relatives à l'instruction primaire gratuite, laïque et obligatoire.

Il étudie en particulier le rôle de la franc-maçonnerie dans la constitution de l'enseignement primaire en service public, à un moment où le ministère de l'Instruction publique est dirigé par Jules Ferry, lui-même franc-maçon.

L'auteur montre que le rôle historique de la franc-maçonnerie réside moins dans les idées originales mises en avant pour instituer l'instruction primaire gratuite, laïque et obligatoire, ou dans ce qu'elle est supposée avoir fait en tant que corps constitué, que dans son mode de fonctionnement. La présence dans les loges de militants engagés qui ont fait bouger les lignes en son sein, son organisation qui permet le débat, la confrontation des idées et leur diffusion, son réseau qui donne un écho national à l'action des loges, autant d'atouts qui ont été un puissant appui pour faire advenir une instruction primaire gratuite, laïque et obligatoire.

Le réseau de ses loges a, ainsi, incontestablement aidé à penser l'école de la République.

Jean-Paul Delahaye est inspecteur général de l'éducation nationale honoraire. Docteur en sciences de l'Éducation (histoire de l'éducation). Historien des politiques scolaires, il a été Professeur associé à Paris 5 René Descartes (2003-2011). Il est l'auteur de *L'école n'est pas faite pour les pauvres* (BDL, 2022).